



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6061^e séance

Mercredi 7 janvier 2009, à 11 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Lacroix	(France)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Ebner
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Huang Hongjiang
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Yakovenko
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Gouider
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Butagira
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
	Turquie	M. İlkin
	Viet Nam	M. Bui The Giang

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est reprise à 11 h 10.

Le Président : Conformément à la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter les représentants de l'Argentine, de l'Australie, de la Bolivie, du Brésil, de Cuba, de l'Équateur, de l'Indonésie, de l'Islande, de la Malaisie, du Nicaragua, du Pakistan, du Paraguay, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République islamique d'Iran et de la République tchèque à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : J'informe le Conseil que j'ai reçu de S. E. M. Paul Badji, Représentant permanent du Sénégal, une lettre datée du 7 janvier 2009, dans laquelle il demande à être invité à participer, en sa qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Paul Badji.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Paul Badji à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je voudrais prier tous les orateurs de bien vouloir limiter leur déclaration, dans la mesure du possible, à cinq minutes maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec toute l'efficacité voulue. Les délégations dont la déclaration est longue sont priées de bien vouloir en distribuer le texte écrit et d'en présenter une version abrégée dans leur intervention.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Ali (Malaisie) (*parle en anglais*) : L'agression militaire israélienne à Gaza en est à son treizième jour.

En moins de deux semaines, plus de 600 vies ont été perdues et plus de 2 700 personnes ont été blessées, la grande majorité étant des civils palestiniens, dont des femmes et des enfants.

Hier encore, une attaque israélienne a fait au moins 43 morts et environ 100 blessés parmi des personnes qui s'étaient réfugiées dans une école de l'ONU. Et nous ne mentionnerons même pas le niveau de destruction des mosquées, des écoles, des maisons et des infrastructures que les opérations israéliennes illégales ont infligée aux Palestiniens de Gaza, car toute personne judicieuse peut imaginer quel type de dégât 13 jours de bombardements israélien peuvent faire. Toute personne et tout gouvernement doués de bon sens ne peuvent que déplorer les actions menées par Israël. Rien ne saurait justifier ce recours disproportionné, aveugle et excessif à la force, pas même au nom de la légitime défense. Les actions d'Israël sont contraires à l'état de droit et aux normes modernes de la décence humaine. Ses actions illustrent sans équivoque le mépris complet d'Israël pour le droit international et sa violation de la Charte des Nations Unies. La Malaisie estime que ces actes constituent un crime de guerre et un crime contre l'humanité.

Comment peut-on justifier la mort de civils innocents, en particulier de femmes et d'enfants, au nom de la légitime défense? Comment les autres États Membres de cette Organisation peuvent-ils accepter cet argument et cautionner une telle action? Comment le Conseil de sécurité, qui est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, peut-il ne pas réagir face à une violation manifeste de la paix et de la sécurité internationales? Combien d'autres morts et de victimes et combien de destruction faudra-t-il avant que le Conseil de sécurité ne sorte de sa paralysie et ne traite de la question palestinienne?

Est-il possible qu'après près de deux semaines d'agression israélienne illégale contre le peuple de Gaza, le Conseil de sécurité cherche enfin à arrêter ces atrocités? Nous n'y croyons pas, surtout lorsque nous voyons la vitesse à laquelle il a réagi dans d'autres situations. Nous avons dit à plusieurs reprises que nous déplorons cet état de fait, et une fois de plus, nous tenons à signaler à quel point cette inaction du Conseil nous afflige.

Malgré cela, nous avons cependant bon espoir que le Conseil de sécurité, qui a pour mandat d'assurer la paix et la sécurité internationales, prendra les mesures nécessaires et adéquates face à l'agression

israélienne. En fait, le Conseil n'a d'autre choix que d'arrêter le massacre de civils innocents, de femmes et d'enfants et la destruction de maisons, d'écoles, de mosquées et d'autres infrastructures. Une cessation durable et viable des hostilités, y compris un cessez-le-feu, doit être l'objectif immédiat accompagné du déploiement d'une force internationale de surveillance ou de maintien de la paix afin de calmer et de stabiliser la situation. Les forces israéliennes doivent quitter la bande de Gaza. Si elles ne le font pas immédiatement, le nombre de morts continuera d'augmenter. Un mort, c'est un mort de trop, et le sang de ceux qui ont péri et de ceux qui ont été blessés par ces actions israéliennes illégales entachera les mains du Conseil de sécurité.

La Malaisie exhorte toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue, pour éviter notamment de nouvelles victimes parmi les civils innocents et des dégâts aux biens et aux infrastructures civils, et à s'abstenir de commettre des actes qui risqueraient d'exacerber la situation.

Nous exhortons également le Conseil à veiller à la levée immédiate du blocus de Gaza. Les destructions résultant de l'agression israélienne ont encore aggravé la crise humanitaire du peuple assiégé de Gaza qui a un besoin urgent de vivres, de carburant et de médicaments. Il faut contraindre Israël, la puissance occupante, à laisser l'aide internationale arriver à la population de Gaza. En dépit des dénégations répétées d'Israël, ce à quoi les habitants de Gaza étaient confrontés avant cette récente attaque israélienne n'était rien de moins qu'une crise humanitaire artificiellement provoquée par le siège israélien de Gaza, ce qui est très important, car cela prouve que le peuple de Gaza ne souffre pas d'un manque de ressources.

La cause profonde de la violence actuelle au Moyen-Orient est l'occupation par Israël de territoires palestiniens. Tout a commencé en 1947, lorsque des personnes vivant à la périphérie de la guerre en Europe ont été déplacées et dépossédées pour faire de la place à un autre groupe de personnes victimes de ce conflit. Puis cela a continué avec l'agression militaire israélienne de 1967 et l'expansion continue de l'occupation par Israël de terres palestiniennes.

Depuis, un nouveau théâtre de conflit s'est fait jour au Moyen-Orient, qui a des conséquences sur la paix et la sécurité mondiales. Depuis cette époque aussi, le Conseil de sécurité, dans sa sagesse, a adopté plusieurs résolutions, dont les résolutions 242 (1967),

338 (1973), 1515 (2003), et, tout récemment, la résolution 1850 (2008), qui cherchent à traiter de la question de l'occupation, la plus longue de l'histoire moderne. Mais cette occupation persiste et, pire encore, malgré les efforts visant à trouver une paix durable, dont la Feuille de route du Quatuor et l'Initiative de paix arabe, une solution globale continue de nous échapper, non pas à cause d'un manque d'efforts, mais du fait de l'intransigeance pure et simple des pratiques et des politiques du régime israélien.

Il n'y a pas plus d'un an, au mépris flagrant de ses obligations en vertu de l'accord d'Annapolis, le rouleau compresseur du régime d'occupation israélien a poursuivi son activité incessante. Le mur de séparation continue d'être construit. Les colonies de peuplement israéliennes illégales ont poussé comme des champignons dans les territoires occupés. Le réseau des points de contrôle et des barrages routiers a continué à entraver les déplacements et les activités économiques des Palestiniens.

Comment peut-on escompter ou même espérer des résultats tangibles du processus de paix lorsque l'une des parties, les opprimés, se voit constamment demander de faire des concessions pour la paix alors que ses maisons sont démolies, ses terres et exploitations agricoles confisquées, ses familles et communautés séparées, ses enfants déracinés de leurs écoles, et même tués dans leurs écoles? Les dures réalités de la vie, en particulier pour les enfants vivant sous l'occupation, auront des conséquences négatives non seulement sur ces derniers lorsqu'ils arriveront à l'âge adulte, mais aussi sur les perspectives de paix au Moyen-Orient.

En effet, la situation actuelle n'est pas propice à une paix durable. Les pertes constantes en vies humaines, les blessures graves qui sont infligées et la dévastation des biens ne feront qu'approfondir la haine et les divisions et ne feront aucun bien aux deux parties. Seules des négociations conduisant à la solution des deux États déboucheront sur une paix durable pour les Israéliens et les Palestiniens et pour l'ensemble du Moyen-Orient.

La route vers la paix est claire. Dans l'immédiat, nous devons arrêter la violence et les massacres. Le Conseil de sécurité doit agir maintenant. Le Conseil doit tout mettre en œuvre pour faire en sorte que l'agression militaire israélienne cesse immédiatement. Nous réaffirmons que le Conseil ne doit ménager aucun

effort pour obtenir un cessez-le-feu immédiat et le déploiement d'une force internationale, afin de permettre une désescalade du conflit et une stabilisation de la situation, et prendre d'autres mesures de renforcement de la confiance entre les parties, l'objectif étant de reprendre le processus de paix. Tout en garantissant l'application du cessez-le-feu, le Conseil de sécurité doit aussi assurer le respect total des résolutions antérieures du Conseil, entre autres de la résolution 242 (1967), qui exige clairement le retrait des forces israéliennes des territoires palestiniens occupés.

Dans le même temps, nous devons également interpellier les dirigeants du Hamas et du Fatah et les implorer d'engager immédiatement des pourparlers en vue de résoudre leurs divergences. La réconciliation devrait être une priorité si ces dirigeants sont véritablement attachés à poursuivre l'objectif de la création d'un État de Palestine souverain et indépendant. L'unité entre les Palestiniens eux-mêmes est au cœur de toute solution au drame que vivent tous les Palestiniens.

L'an dernier, nous n'avons pas réussi à faire de 2008 l'année de la signature d'un traité de paix entre Israël et les Palestiniens, comme prévu par l'accord d'Annapolis. Nous devons à nouveau concentrer nos efforts sur l'objectif que nous nous sommes fixés l'an dernier – la solution de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, avec la création d'un État souverain de Palestine ayant Jérusalem-Est pour capitale. La priorité de l'heure, cependant, est de mettre fin à l'effusion de sang à Gaza avant que la situation de se dégrade plus avant, ne laissant aucune chance et aucun espoir de paix.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant de Cuba.

M. Moreno (Cuba) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur d'intervenir dans ce débat au nom des 118 membres du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement a suivi avec une grande préoccupation les événements de Gaza. Le 29 décembre dernier, le Bureau de coordination, que j'ai l'honneur de présider, a fait une déclaration en réaction à l'agression militaire lancée par Israël dans la bande de Gaza. Ultérieurement, le lundi 5 janvier, il y a tout juste 48 heures, le Bureau a publié une nouvelle déclaration sur l'escalade des interventions militaires. Les positions du Mouvement sur la situation à Gaza vous ont été dûment communiquées, Monsieur le

Président, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité, de même qu'au Président de l'Assemblée générale et au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Le Mouvement des pays non alignés condamne énergiquement l'escalade de l'agression militaire que mène Israël, la puissance occupante, dans la bande de Gaza. Le Mouvement est sérieusement préoccupé et condamne, en particulier, l'invasion terrestre entreprise par Israël à Gaza, ainsi que son mépris flagrant des appels lancés par la communauté internationale pour que cessent les activités militaires et des efforts diplomatiques régionaux et internationaux qui sont effectués pour tenter de résoudre la crise actuelle.

Le Mouvement des pays non alignés déplore profondément les pertes de vies innocentes qui résultent des offensives militaires israéliennes dans la bande de Gaza, notamment le massacre de plusieurs centaines de civils palestiniens, dont de nombreux enfants, et les blessures infligées à plusieurs milliers de personnes, ainsi que la destruction massive des biens et des infrastructures dans la bande de Gaza.

Le Mouvement réaffirme que cette agression militaire israélienne inacceptable contre la population civile palestinienne de Gaza constitue une grave violation du droit international, notamment du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, intensifie le cycle de la violence et fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales, ainsi que sur le fragile processus de paix entre les deux parties.

Le Mouvement appelle à la cessation immédiate de toutes les activités militaires et de la violence et à l'application d'un cessez-le-feu général et immédiat. Israël doit mettre fin, sans délai, à toutes ses attaques militaires et respecter rigoureusement toutes ses obligations en tant que puissance occupante, en vertu du droit international et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. En ce sens, le Mouvement demande instamment à Israël de respecter inconditionnellement ses obligations en vertu du droit international, y compris les dispositions de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949.

Au vu des bombardements aveugles qui frappent la population civile, y compris les femmes et les enfants, et de la grave crise humanitaire qui sévit à Gaza, le Mouvement des pays non alignés appelle en

outre à la protection immédiate de la population palestinienne dans la bande de Gaza, conformément aux dispositions pertinentes du droit international humanitaire.

Le Mouvement exprime sa préoccupation profonde et grandissante concernant la crise humanitaire que subit la population palestinienne à Gaza du fait de l'actuelle intervention militaire, de la fermeture continue de tous les points de passage frontaliers, des obstacles mis à l'accès à l'aide humanitaire, y compris les vivres et les médicaments, et de la réduction des approvisionnements en carburant et en électricité de la bande de Gaza par Israël. Dans ce contexte, le Mouvement des pays non alignés appelle Israël à mettre fin au châtement collectif imposé au peuple palestinien et à permettre l'ouverture immédiate et permanente des points de passage frontaliers de la bande de Gaza, de manière à assurer le libre accès de l'aide humanitaire et d'autres fournitures essentielles, ainsi qu'à faciliter la circulation des personnes à destination et en provenance de la bande de Gaza.

Vu la gravité de cette crise, le Mouvement des pays non alignés exprime sa profonde déception devant l'incapacité du Conseil de sécurité à s'acquitter de sa responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Bien qu'il y ait plus d'une semaine que sont lancées des attaques militaires soutenues qui ont gravement touché la population civile et ont augmenté l'instabilité et les tensions dans la région, le Conseil a été malheureusement incapable de prendre des mesures concrètes pour mettre fin à cette agression. Une fois de plus, le Mouvement des pays non alignés prie le Conseil de sécurité de réagir de toute urgence à la gravité de la situation.

Le Mouvement des pays non alignés souligne que la communauté internationale doit intensifier et coordonner ses efforts afin de mettre un terme à cette crise et qu'elle doit prendre les mesures qui s'imposent pour appuyer et promouvoir le processus de paix et garantir le respect du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme. C'est la clef d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien et du conflit arabo-israélien dans son ensemble, et la seule façon de garantir une paix durable dans la région.

Le Mouvement est convaincu qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit. Dans ce contexte, il réaffirme son engagement en faveur d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien et du droit du

peuple palestinien à exercer son autodétermination et sa souveraineté dans un État Palestinien indépendant, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil est profondément préoccupé par l'ampleur et la gravité des événements qui se sont produits ces derniers jours dans le conflit israélo-palestinien. Dans les communiqués de presse qu'il a diffusés depuis le début de l'opération israélienne à Gaza, le Brésil a largement fait connaître son opinion. Nous condamnons la violence commise par toutes les parties et déplorons la réponse militaire disproportionnée d'Israël aux tirs illégaux de roquettes contre son territoire, attaques qui doivent également cesser. Le nouveau cycle de violence cause d'énormes souffrances et beaucoup d'angoisse dans la population civile. Nous appelons à un cessez-le-feu immédiat et à l'ouverture des points de passage vers la bande de Gaza, afin de permettre l'accès de l'aide humanitaire et de soulager la situation humanitaire, qui est intolérable.

Le cessez-le-feu est encore plus nécessaire compte tenu de l'augmentation considérable du nombre de morts et de la situation désespérée des habitants de Gaza, où des observateurs impartiaux et respectés, notamment l'Organisation des Nations Unies, sont d'accord pour dire qu'il risque d'y avoir une catastrophe humanitaire. La perte de vies innocentes en Israël est elle aussi attristante et doit cesser.

De plus, nous nous associons aux membres du Conseil de sécurité qui ont appelé à une solution négociée. Une paix durable ne pourra être atteinte que par la création d'un État palestinien indépendant vivant en paix aux côtés d'Israël à l'intérieur de frontières internationalement reconnues et en pleine conformité avec les résolutions du Conseil de sécurité.

Aujourd'hui, l'opinion publique internationale espère une action effective de l'ONU et de ses États Membres. À cet effet, le Conseil de sécurité a un rôle clef à jouer, bien que ce rôle ne soit pas exclusif. Nous avons tous un intérêt collectif à ce que le Conseil soit respecté et actif. Sa légitimité et son efficacité seraient diminuées s'il devait être perçu comme hésitant à s'acquitter de son obligation juridique et politique de maintenir et de rétablir la paix et la sécurité internationales.

Récemment, le Président Lula a réaffirmé notre volonté de coopérer de façon plus intense avec la communauté internationale en vue de désamorcer la crise actuelle et de promouvoir réellement la cause de la paix. Ce serait l'objectif principal de la conférence élargie proposée il y a peu par le Président Lula lui-même. Une telle initiative pourrait faciliter les travaux du Conseil.

Le Ministre brésilien des relations extérieures, M. Celso Amorim, se rendra prochainement dans la région. Il discutera des différentes manières possibles d'aborder la crise actuelle de façon efficace et d'aider les Israéliens et les Palestiniens à parvenir à la paix. Nous nous félicitons de l'initiative des Présidents Mubarak et Sarkozy, annoncée hier. De même, nous nous félicitons du voyage du Secrétaire général dans la région. Une session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme, qui est actuellement à l'étude, pourrait également renforcer nos initiatives collectives. De plus, il est indispensable d'améliorer l'assistance humanitaire. À la demande de l'Autorité palestinienne, le Brésil envoie 14 tonnes de vivres et de médicaments à Gaza.

Cependant, de tels efforts ne dispensent pas cet organe de s'acquitter de la tâche la plus urgente qui lui incombe, à savoir d'exiger de toutes les parties une cessation immédiate de la violence. Toutes les parties doivent mettre pleinement en œuvre le cessez-le-feu demandé par le Conseil de sécurité. Après tant de décennies, personne ne peut avoir la moindre illusion qu'il y ait une solution militaire au conflit ou que des avantages politiques durables puissent être obtenus en ayant recours à la force. De même, il ne faut pas permettre que la violence serve d'outil politique. Un mécanisme international pour surveiller une cessation durable des hostilités pourrait être mis en place. Le Brésil serait disposé à contribuer à ce mécanisme, si les parties le jugeaient utile.

Autre aspect tout aussi important, le Conseil doit veiller à ce que toutes les parties pourvoient pleinement aux besoins humanitaires et économiques de la bande de Gaza. Toutes les parties – notamment, compte tenu de sa force relative, l'État d'Israël – doivent se conformer pleinement au droit international humanitaire et respecter les droits de l'homme, dans tous les cas et à chaque instant.

Nous nous félicitons de l'annonce faite hier qu'Israël va bientôt ouvrir des couloirs humanitaires vers Gaza. C'est une première mesure qui devra être

immédiatement accompagnée d'autres mesures. Entre temps, nous réaffirmons que viser la population civile – par des tirs de roquettes, des actions militaires susceptibles de toucher des civils innocents, surtout des femmes et des enfants, ou par tout autre moyen – est inacceptable. La mort de civils causée ces derniers jours par l'action militaire israélienne à proximité d'écoles des Nations Unies à Gaza illustre de manière tragique les dangers intolérables de la situation actuelle.

Il est également indispensable de mettre fin à la violence pour que le processus de paix reprenne sérieusement et aussi rapidement que possible. Les négociations entre Israël et l'Autorité nationale palestinienne et la réconciliation interne nécessaire entre Palestiniens ne peut progresser tant que Gaza sera bombardée et que la vie de ses habitants, ainsi que celle des Israéliens qui vivent dans le sud d'Israël, sera menacée. De même, le processus de négociation ne pourra réellement avancer qu'à partir du moment où il aura été rappelé clairement et énergiquement à toutes les parties que la communauté internationale considère qu'un règlement juste et global est la seule solution réaliste et acceptable. Seul le Conseil de sécurité peut transmettre ce message de manière crédible.

Une fois le calme rétabli, le Conseil doit promouvoir le processus de paix plus résolument, sans préjudice du rôle précieux que remplissent certains États membres, groupes d'États ou d'autres organisations. À chaque tournant, le Conseil doit déterminer quelle est la manière la plus appropriée de contribuer à un règlement pacifique du conflit. Il est maintenant temps d'agir, notamment en appliquant la résolution 1850 (2008), par laquelle cet organe appelle la communauté internationale à mettre en œuvre une série d'objectifs, parmi lesquels l'irréversibilité des négociations, le respect des obligations prévues dans la Feuille de route du Quatuor, telles qu'énoncées dans l'Accord conjoint d'Annapolis, le fait de s'abstenir de toute mesure susceptible de miner la confiance ou de porter atteinte à l'issue des négociations, et l'intensification des efforts visant à la reconnaissance mutuelle et à la coexistence pacifique de tous les États de la région. Tous ces objectifs ont été contrariés par les événements récents et leurs tragiques répercussions. Comme l'ont déclaré plusieurs délégations à l'occasion de la séance du 16 décembre (voir S/PV.6045), la résolution 1850 (2008) a mis le Conseil à l'épreuve. Le Conseil doit surmonter cette épreuve.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Représentant de la République tchèque.

M. Palouš (République tchèque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom de l'Union européenne. Différents pays s'associent à la présente déclaration : la Croatie, pays candidat; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; le Lichtenstein, pays qui fait partie de l'Association européenne de libre-échange et qui est membre de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova.

L'Union européenne est profondément préoccupée par les affrontements actuels, la situation difficile des civils à Gaza et autour de Gaza et par la souffrance et l'angoisse de toute la population civile dans la région. Nous déplorons les hostilités en cours, qui ont fait de nombreux tués ou blessés parmi la population civile, et nous souhaitons présenter nos sincères condoléances aux familles des victimes palestiniennes et israéliennes. Nous sommes profondément consternés par la perte de civils à l'école des Nations Unies située à Jabaliya, provoquée par l'action militaire israélienne.

L'Union européenne est déterminée à faire tout son possible pour contribuer à mettre un terme à la violence actuelle et réitère son appel à mettre fin immédiatement à l'action militaire des deux côtés. Les tirs de roquettes du Hamas contre Israël doivent cesser sans conditions et l'action militaire israélienne doit prendre fin.

L'Union européenne exhorte les parties à respecter pleinement leurs obligations conformément au droit international humanitaire. Elle rappelle qu'il ne saurait y avoir de solution militaire à Gaza et appelle à l'instauration d'une trêve durable. L'Union européenne salue l'initiative des Présidents Mubarak et Sarkozy et suit avec espoir les derniers développements en la matière.

L'Union européenne appelle également les parties, en particulier Israël, à accorder un passage immédiat, sans entrave et sûr à l'acheminement de l'aide humanitaire aux habitants de la bande de Gaza. L'Union européenne se félicite de l'arrêt, pendant trois heures, des opérations militaires israéliennes et appelle Israël à ouvrir un couloir humanitaire à Gaza afin d'assurer aux organismes humanitaires un accès libre au territoire. L'Union européenne est également

disposée à intensifier son aide déjà considérable à l'amélioration de la situation humanitaire des personnes dans le besoin.

L'Union européenne appuie sans réserve les efforts internationaux visant à trouver une solution immédiate à la crise actuelle et y participe activement. Les ministres des affaires étrangères des États membres de l'Union européenne se sont réunis à Paris le 30 décembre 2008 et ont avancé des propositions en vue de régler la crise. Ensuite, une délégation ministérielle européenne dirigée par la présidence de l'Union européenne, représentée par le Ministre tchèque des affaires étrangères, M. Karel Schwarzenberg, s'est rendue dans la région pour chercher à mettre fin à la violence, soulager la difficile situation humanitaire actuelle et débattre des propositions de l'Union européenne convenues à Paris.

Premièrement, du fait de la situation actuelle sur le terrain, il faut parvenir de toute urgence à un cessez-le-feu immédiat et permanent. Le Hamas doit arrêter sans conditions ses tirs de roquettes sur Israël, et Israël ses opérations militaires. La cessation des combats devrait permettre l'ouverture durable et normale de tous les points de passage, comme prévu par l'Accord réglant les déplacements et le passage de 2005. L'Union européenne est prête à dépêcher une nouvelle fois la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière à Rafah en vue de sa réouverture, en coopération avec l'Égypte, l'Autorité palestinienne et Israël. Elle est également disposée à envisager la possibilité d'étendre son assistance à d'autres points de passage, à la condition que les problèmes de sécurité aient été dûment réglés.

Deuxièmement, il faut lancer immédiatement une action humanitaire. Des vivres, des fournitures médicales d'urgence et du carburant doivent être livrés à la bande de Gaza. Il faut que les blessés puissent être évacués en toute sécurité et que les travailleurs humanitaires aient un accès immédiat à la bande de Gaza grâce à l'ouverture des points de passage. L'Union européenne a envoyé une mission sur le terrain pour prendre les mesures requises le plus rapidement possible, en coopération avec l'ONU, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et des organisations non gouvernementales.

Enfin, l'Union européenne réaffirme la nécessité d'intensifier le processus de paix. Dans ce contexte, elle s'est félicitée de l'adoption de la résolution 1850 (2008). Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas

de solution militaire au conflit israélo-palestinien, à Gaza ou ailleurs. Le règlement du conflit israélo-palestinien doit reposer sur le processus lancé à Annapolis et se faire conformément aux termes de référence de la Conférence de Madrid, en particulier le principe « terre contre paix », les résolutions du Conseil de sécurité et la Feuille de route du Quatuor. Ce règlement doit être axé sur la création d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable en Cisjordanie et à Gaza, vivant aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité.

Pour favoriser un règlement durable, l'Union européenne, sans intervenir dans les négociations et sans préjuger de leur résultat, réaffirme sa volonté d'aider, le moment venu, à la conclusion d'un accord de paix définitif. L'Union européenne appelle les parties à s'abstenir de toute action susceptible de menacer la viabilité d'un règlement global, juste et durable, conformément au droit international.

L'Union européenne est pleinement consciente de la responsabilité de la communauté internationale, notamment du Quatuor. Elle réaffirme également l'importance de l'engagement continu, général et constructif des partenaires arabes. À cet égard, elle estime que l'Initiative de paix arabe constitue une base solide et adéquate pour la paix au Moyen-Orient, que toutes les parties devraient prendre en considération.

L'Union européenne encourage également la réconciliation interpalestinienne derrière le Président Mahmoud Abbas, salue les efforts de médiation de l'Égypte et de la Ligue arabe en la matière, et elle est prête à appuyer tout gouvernement qui respecte les engagements de l'Organisation de libération de la Palestine, appuie fermement les négociations de paix avec Israël et applique des politiques et des mesures qui reflètent les principes du Quatuor.

Enfin, je tiens à souligner encore une fois que l'Union européenne est résolue à fournir son aide, de concert avec les autres membres du Quatuor et avec les États de la région, pour mettre fin à la violence et relancer le processus de paix.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. Argüello (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord saisir la présente occasion donnée aux pays non membres du Conseil de sécurité d'exprimer leur point de vue sur la situation très grave que connaît la bande de Gaza.

Les derniers événements survenus dans ce territoire sont alarmants et montrent une fois de plus que les principales victimes de la violence et des opérations militaires sont des civils innocents, en particulier des Palestiniens. Lorsque les opérations militaires israéliennes ont commencé à Gaza le 3 janvier, le Gouvernement argentin a condamné ces opérations et l'emploi disproportionné de la force par Israël, ainsi que la poursuite des tirs de roquettes lancés par des groupes palestiniens contre le territoire israélien.

En dépit des appels récents lancés par une grande partie de la communauté internationale, les hostilités se sont intensifiées ces derniers jours et, hier, nous avons dû déplorer la mort de 40 civils environ à la suite d'attaques israéliennes contre des écoles de l'ONU dans la bande de Gaza. Mon pays condamne ces attaques dans les termes les plus vifs et estime qu'il faut ouvrir une enquête internationale indépendante afin de déterminer les responsabilités et d'éviter que ce genre de chose ne se reproduise. Je tiens donc à exprimer les sincères condoléances du peuple et du Gouvernement argentins aux familles des victimes de ce conflit.

La réponse israélienne après le 27 décembre a été totalement excessive et disproportionnée. Israël doit respecter intégralement ses obligations dans le cadre du droit international humanitaire et prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la population civile palestinienne. Les rapports de l'ONU et d'autres sources relatifs au nombre de civils palestiniens tués par les bombardements et les opérations terrestres israéliennes montrent que ces mesures n'ont pas été prises.

C'est pourquoi mon pays estime que la priorité immédiate est la déclaration d'un cessez-le-feu et l'arrêt de la violence et de toutes les opérations militaires. Les forces israéliennes doivent se retirer de la bande de Gaza et les attaques contre le territoire israélien doivent cesser. La proposition faite par Israël d'instaurer un cessez-le-feu pendant quelques heures est évidemment une réponse inacceptable, car elle ne peut nullement aider à régler les besoins humanitaires graves et urgents de la population civile palestinienne. Ce qu'il faut maintenant, c'est un arrêt permanent et inconditionnel des hostilités.

Étant donné que les parties ne sont pas capables par elles-mêmes de parvenir à un accord, le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités et adopter une

résolution. C'est une obligation à laquelle le Conseil ne peut se soustraire sous peine de nuire grandement à la crédibilité de l'ONU. Mon pays appuie les divers efforts déployés pour créer les conditions favorables à l'adoption d'une décision de cette nature.

La situation humanitaire dans la bande de Gaza est alarmante. Dans les conditions actuelles, l'aide internationale ne peut pas parvenir aux populations touchées. Si nous n'agissons pas de toute urgence, cette situation pourrait se transformer en une grande crise humanitaire qui pourrait frapper plus d'un million et demi de Palestiniens.

L'Argentine prépare actuellement un important ensemble de mesures d'aide humanitaire pour Gaza et elle est disposée à associer ses efforts à ceux du reste de la communauté internationale. Mais ces efforts n'auront aucun sens si l'aide n'arrive pas de manière immédiate aux milliers de femmes, d'hommes et d'enfants palestiniens qui souffrent en ce moment des effets de la violence. C'est pourquoi il est urgent de déclarer le cessez-le-feu, de façon que les organisations humanitaires puissent pénétrer sur le terrain et commencer à intervenir.

Le conflit israélo-palestinien est inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis plus de 60 ans. La crise actuelle nous démontre une fois de plus qu'il est extrêmement urgent de parvenir à une paix durable dans cette région, qui permette la mise en place d'un État palestinien démocratique, viable, d'un seul tenant et vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, au principe de l'échange de territoires contre la paix et à l'Initiative de paix arabe.

L'Argentine espère que cette fois le Conseil de sécurité assumera ses responsabilités et contribuera à mettre immédiatement fin aux hostilités et à établir les conditions de la paix dans l'intérêt de tous les peuples qui vivent au Moyen-Orient.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : Depuis près de deux semaines maintenant, l'attaque militaire israélienne contre les Palestiniens dans la bande de Gaza se poursuit avec la même violence. Pas plus tard qu'hier, un nouveau seuil a été franchi. Nous avons appris que des attaques israéliennes avaient été menées contre des écoles gérées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de

Palestine dans le Proche-Orient. Des civils innocents, dont des femmes et des enfants qui y avaient cherché refuge, ont été victimes de ces frappes. L'Indonésie condamne à nouveau, dans les termes les plus énergiques, les attaques militaires menées par Israël contre les Palestiniens dans la bande de Gaza, au mépris du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme.

La gravité de la situation se mesure au fait que le Conseil de sécurité a hier entendu directement les principaux intéressés. Nous nous réjouissons de la présence et des déclarations du Président Mahmoud Abbas, des ministres des affaires étrangères des pays membres du Conseil de sécurité, des ministres des affaires étrangères des pays membres de la Ligue des États arabes et de son secrétaire général lui-même. De fait, nous connaissons et sommes encouragés par les diverses initiatives diplomatiques intenses qui sont menées actuellement pour tenter de mettre fin aux combats. L'Indonésie est particulièrement sensible aux efforts énergiques déployés par le Secrétaire général de concert avec les pays de la région. Le rôle des pays de la région, individuellement ou collectivement par le biais de la Ligue des États arabes, dans la promotion de la paix dans la région a été particulièrement crucial.

Ces efforts diplomatiques intenses soulignent un fait flagrant : l'absence persistante d'une position officielle et unifiée du Conseil. Loin de s'appuyer sur la position commune à laquelle il était arrivé dans la déclaration faite à la presse par son Président le 28 décembre 2008, le Conseil de sécurité s'est jusqu'à présent montré incapable de prendre des mesures plus énergiques pour mettre fin à tous les actes de violence et activités militaires et rétablir le cessez-le-feu dans la bande de Gaza.

Bien sûr, nous ne sommes que trop conscients des difficultés des négociations diplomatiques et de la nécessité de formuler une résolution équilibrée et soigneusement rédigée. Toutefois, lorsque la situation sur le terrain continue à se détériorer et à faire des victimes civiles innocentes, le coût du moindre retard est incommensurable. L'Indonésie prie instamment le Conseil de sécurité d'adresser sans délai un message simple et on ne peut plus clair : mettre fin aux combats. L'engrenage de la violence doit être enrayé. Les victimes doivent être aidées. Et le processus de paix doit être relancé. En effet, au-delà de la mort et la destruction semées par les opérations militaires israéliennes, le processus de paix lui-même est en fin de compte également menacé. Nous estimons qu'un

cessez-le-feu crédible et permanent, assorti du mécanisme international requis, doit être déclaré immédiatement.

Il est tout aussi urgent de lever la fermeture des points de passage vers Gaza et de permettre l'accès humanitaire d'une manière continue et permanente. Ma délégation lance un appel à garantir l'accès sans entrave des personnes, en particulier les travailleurs humanitaires, et des articles de première nécessité. La Palestine ne peut à elle seule faire face aux défis humanitaires dans la bande de Gaza. En conséquence, la fourniture continue de l'aide d'urgence et de l'aide humanitaire par la communauté internationale au peuple palestinien de Gaza demeure essentielle.

Nous ne pouvons ignorer le fait qu'Israël n'a pas répondu à l'appel lancé par le Conseil de sécurité dans sa déclaration du 28 décembre 2008. Une situation d'une telle ampleur au Moyen-Orient exige une réaction sérieuse et rapide du Conseil. Nous exprimons donc le fervent espoir que le Conseil sera capable d'assumer ses responsabilités en prenant une décision ferme et officielle.

Nous croyons que si le Conseil demeurait dans l'incapacité d'intervenir, d'autres voies d'action possibles au sein du système de l'Organisation des Nations Unies devraient être recherchées avec l'appui de toutes les parties directement concernées, notamment à l'Assemblée générale, en invoquant la résolution 377 A (V) de l'Assemblée générale intitulée « L'Union pour le maintien de la paix ».

La Charte des Nations Unies énonce clairement que le maintien de la paix et de la sécurité est l'un des buts de l'Organisation. En cette heure critique, nous sommes appelés à être à la hauteur de ce but et à ne ménager aucun effort pour faire cesser la violence à Gaza et parvenir à une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant du Pakistan.

M. Amil (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exprimer nos graves préoccupations concernant la situation qui règne dans la bande de Gaza et je réaffirme notre solidarité avec le peuple palestinien. Le Pakistan partage sa douleur et ses souffrances en ces circonstances exceptionnellement difficiles.

Les populations assiégées de Gaza, qui ont à l'origine été dépossédées et chassées de leurs foyers

par l'occupation israélienne, sont de nouveau harcelées par une brutale campagne militaire de la puissance occupante. Depuis 12 jours maintenant, la communauté internationale est choquée et horrifiée par l'inimaginable tragédie humaine et la grave crise humanitaire qui se déroulent à Gaza du fait d'un usage inhumain, excessif et indiscriminé de la force par Israël.

Le meurtre de tout civil des deux camps est inacceptable. Nous avons appelé à la fin des tirs de roquettes sur Israël. Cela ne sert en rien la cause palestinienne. Néanmoins, les tentatives de justifier la force écrasante et la réaction extrêmement disproportionnée d'Israël à ces tirs sont déplacées. On semble ce faisant vouloir tenter de masquer les origines du conflit, sa cause première – à savoir, l'occupation, les atteintes aux droits de l'homme et le châtement collectif du peuple palestinien –, ainsi que la frustration évidente d'une population opprimée et démunie, étranglée par le blocus et qui languit sous le joug de la puissance occupante.

L'échelle colossale des morts et des destructions provoquées par cette campagne de terreur, ciblée plus particulièrement sur les civils et les infrastructures de Gaza, a été largement décrite et documentée par les médias internationaux, les organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme et les organes de l'ONU. Rien n'a été épargné – maisons, équipements civils, lieux de culte, abris civils, pas même les écoles de l'ONU. De fait, dans ces bombardements de précision, ciblés et guidés, on compte parmi les plusieurs centaines de martyrs et les milliers de blessés des femmes et enfants en très grand nombre. Ces actions ne sauraient être justifiées sous aucun prétexte. Elles constituent une violation flagrante du droit international et de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Il devrait y avoir une obligation de rendre des comptes pour ces violations.

Avec l'ensemble de la communauté internationale, le Gouvernement et le peuple pakistanais ont énergiquement condamné cette agression et l'effusion de sang innocent à Gaza. Nous avons appelé à la cessation des hostilités et des violences et nous appuyons tous les efforts qui sont déployés à cette fin. Nous considérons que le recours à la force est non seulement contraire aux principes et aux normes du droit international, mais encore contreproductif, comme l'ont prouvé les expériences passées. Le fait de ne pas mettre un terme à l'agression

ne fera que perpétuer le cycle de violence et nourrir le désespoir, la colère et l'extrémisme. Nous prenons note de l'arrêt momentané des attaques et espérons sincèrement qu'il deviendra permanent. La reprise des attaques, avec les morts et les blessés civils que cela entraîne, n'est cependant pas acceptable.

Dans une perspective plus large, nous craignons sérieusement que la détérioration de la situation à Gaza à la suite des attaques israéliennes ne débouche sur une escalade des tensions dans la région et ne compromette les efforts visant à promouvoir un règlement pacifique, juste et durable de la question de la Palestine, qui est indispensable s'il l'on veut parvenir à une paix globale au Moyen-Orient.

La crise à Gaza exige une réponse urgente, collective et effective de la communauté internationale. Cette réponse ne peut attendre, alors que des personnes innocentes continuent d'être tuées. Conformément à la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe, on attend du Conseil de sécurité qu'il impulse et dirige cette réponse. Or le Conseil, une fois de plus, n'a pas agi. Pour dire la vérité, on ne lui a pas permis d'agir. Il n'a pas reconnu la condamnation internationale de la situation à Gaza. Il n'a pas été en mesure de profiter de l'appui mondial à un cessez-le-feu immédiat et d'appuyer les nombreux efforts déployés actuellement par les partenaires régionaux et internationaux en vue d'obtenir la paix. Il n'a pas répondu à l'approche sincère et constructive ni aux propositions du Groupe arabe, dont la délégation de haut niveau se trouve actuellement parmi nous.

Dans ces circonstances, le silence et l'inaction du Conseil sont inexplicables et constituent une nouvelle atteinte à sa crédibilité et à sa légitimité qui ont déjà été mises en cause – question qui a été soulevée à de nombreuses reprises par de nombreuses délégations dans le débat hier. Paradoxalement, ces atermoiements du Conseil ont lieu après l'adoption, le 16 décembre 2008, de sa propre résolution 1850 (2008), si souvent mentionnée. Si nous connaissons bien les lacunes de cette résolution, nous avons cependant espéré que des efforts sérieux et sincères seraient déployés afin de mettre en pratique l'attachement sous-jacent à la paix contenu dans cette résolution. Nous pensons que le Conseil doit maintenir avec fermeté son appel aux parties afin qu'elles s'acquittent de leurs obligations et s'abstiennent de toute mesure susceptible d'entamer la confiance ou de compromettre l'issue des négociations. Le Conseil doit arrêter l'agression israélienne afin de

contribuer à une atmosphère propice à la paix et aux négociations.

Nous appuyons les appels du Conseil en vue d'adopter, sans plus tarder, une résolution qui obligerait Israël à mettre fin immédiatement à son agression, exigerait un cessez-le-feu immédiat et permanent et son plein respect par les deux parties, prévoirait la levée totale du siège de Gaza et l'ouverture des points de passage frontaliers, garantirait un accès sûr et sans entrave aux organisations humanitaires et les conditions nécessaires pour qu'elles puissent mener leurs activités, établirait un mécanisme visant à garantir la protection de la population civile et la surveillance du cessez-le-feu, et encouragerait l'unité et la réconciliation entre Palestiniens.

À cet égard, nous appuyons le projet de résolution présenté par la Libye au nom du Groupe arabe, projet qui va dans le sens du communiqué final de la réunion extraordinaire du Comité exécutif de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) au niveau des ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue à Djeddah (Arabie saoudite), le 3 janvier 2009.

Nous souhaitons également souligner que, en coordination avec le Groupe arabe, le Groupe africain et le Mouvement des pays non alignés, le Groupe de l'OCI à Genève a demandé la tenue d'une session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme le 9 janvier, en vue d'aborder la question des graves violations des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, y compris l'agression dans la bande de Gaza occupée.

Parallèlement à ces mesures, la communauté internationale doit à nouveau concentrer son attention et redoubler d'efforts en vue d'atteindre l'objectif plus vaste d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient et de parvenir à un règlement de la question palestinienne, sur la base du droit international et de la pleine mise en œuvre des résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, des obligations des parties et du cadre prévu par le mandat de Madrid, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe.

Pour terminer, nous réaffirmons l'appui déterminé et total du Pakistan à l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables à disposer de lui-même et à exercer sa souveraineté dans son État palestinien indépendant et viable, sur la base des

frontières d'avant 1967, avec Al Qods Al Charif pour capitale.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, S. E. M. Paul Badji.

M. Badji : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour la présidence du Conseil de sécurité qu'exerce la France en ce premier mois de l'année 2009. Je suis certain que, grâce à votre maîtrise des procédures et des dossiers de cet important organe, les travaux du Conseil seront menés à bien. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à l'Ambassadeur Neven Jurica, Représentant permanent de la Croatie, pour la façon exemplaire dont il a conduit les travaux du Conseil durant le mois écoulé.

Je vous suis reconnaissant, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Conseil, de me donner l'opportunité de participer, en ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à ce débat sur la situation grave qui prévaut à Gaza, du fait de l'attaque militaire brutale, délibérée et ininterrompue déclenchée par Israël depuis 12 jours aujourd'hui.

Le Comité condamne dans les termes les plus énergiques cette attaque militaire et ces destructions perpétrées par Israël dans la bande de Gaza, qui ont provoqué la mort de plus de 600 Palestiniens et blessé des milliers d'autres personnes, pour la plupart des civils innocents. Le Comité exige qu'Israël cesse immédiatement et sans condition sa campagne militaire meurtrière contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza. Israël doit être tenu responsable des meurtres et des blessures qui frappent une population civile aux mains nues, dont des femmes et des enfants, et qui constituent une violation flagrante des principes du droit international. Le Comité exige également qu'Israël ouvre immédiatement les postes à la frontière avec Gaza, afin de permettre l'acheminement d'une aide médicale d'urgence et d'autres fournitures vitales pour la population palestinienne, qui en a cruellement besoin.

Le blocus, qui a étouffé la bande de Gaza au cours de l'année passée, a déjà provoqué une catastrophe humanitaire. Le Comité souligne que la quatrième Convention de Genève impose aux puissances occupantes de protéger les populations civiles qui vivent sous leur occupation, notamment en leur fournissant des services essentiels, tels que vivres et médicaments.

Le Comité s'est toujours opposé et a constamment condamné les tirs de roquettes lancés par des groupes palestiniens en direction du territoire israélien. Le Comité demande à nouveau la cessation immédiate de ces tirs de roquettes, qui fournissent à Israël le prétexte de justifier ses attaques militaires contre la bande de Gaza, alors qu'il est totalement inadmissible que la population de la bande de Gaza tout entière soit châtiée collectivement pour des actes perpétrés par des groupes ou des individus.

Le Comité rappelle au Gouvernement israélien que la Conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève a affirmé à plusieurs reprises que la Convention s'appliquait au territoire palestinien occupé, suivie en cela par l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil de sécurité. La bande de Gaza reste un territoire occupé du simple fait qu'Israël contrôle la vie quotidienne de la population palestinienne dans ses moindres détails. La communauté internationale doit agir sans tarder pour mettre un terme à ce qui constitue une violation flagrante de cet important instrument international. En particulier, le Comité exhorte les Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève à adopter sans tarder des mesures décisives afin de tenir l'engagement qu'elles ont pris à l'article 1 de respecter et de faire respecter la Convention en toutes circonstances.

Le Comité estime que la communauté internationale tout entière a la responsabilité de faire cesser ce carnage. Étant donné la gravité de la situation, le Comité est d'avis que le Conseil de sécurité se doit d'exercer les responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies. Le Conseil doit faire tout son possible pour désamorcer la crise en prenant sans tarder des mesures concrètes et efficaces de nature à protéger la population civile. À cet effet, le Comité estime que le Conseil de sécurité doit coopérer étroitement avec les parties et tous les acteurs impliqués, notamment le Quatuor et les partenaires régionaux. Un tel effort permettrait d'éviter de nouvelles victimes et d'apaiser la situation sur le terrain. Un cessez-le-feu immédiat et permanent devrait être suivi sans tarder de mesures visant trouver une issue au conflit israélo-palestinien dans le cadre des négociations en cours, l'objectif étant de parvenir à la création d'un État palestinien viable vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance en ce moment difficile, et je vous souhaite plein succès à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci.

Comme beaucoup d'orateurs l'ont dit hier et aujourd'hui, en dépit de l'énorme colère et de l'angoisse manifestées partout dans le monde, l'horrible carnage et les crimes contre l'humanité perpétrés par le régime sioniste contre le peuple palestinien innocent dans la bande de Gaza se poursuivent sans relâche, et nous voyons tous les jours un nouvel aspect de cette agression et de ces crimes odieux. En conséquence de ces atrocités, des centaines de civils ont été massacrés de sang froid à Gaza et des milliers d'autres ont été blessés, en majorité des femmes et des enfants.

La communauté mondiale assiste avec indignation et angoisse à la commission de certains des exemples les plus flagrants de crime contre l'humanité et de génocide perpétrés par un régime brutal et irresponsable qui ne connaît aucune limite lorsqu'il viole les principes les plus élémentaires du droit international, du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. C'est comme si la vie de ce régime criminel dépendait de la création et de la commission de massacres, et comme s'il ne se nourrissait que de crimes de guerre, d'agression, d'occupation et de terrorisme d'État.

La population de Gaza continue d'être soumise à des souffrances indicibles sans précédent dans l'histoire récente de l'humanité. Il est effrayant de constater qu'au XXI^e siècle, le monde civilisé doit voir une population tout entière soumise à un blocus étouffant, affamée, privée des produits les plus essentiels, y compris le pain et l'eau potable, et massacrée de la façon la plus horrible, n'ayant nulle part où aller, rien à manger et nulle part où s'abriter. Même les locaux fournis par l'ONU à ce peuple innocent pour échapper aux brutalités israéliennes font l'objet d'attaques sauvages, comme le monde a pu le voir lors de l'attaque lancée hier par Israël contre des écoles de l'ONU administrées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui a fait plus de 40 morts, dont un grand nombre d'enfants.

Le régime israélien vise tous les habitants, toutes les maisons et toutes les infrastructures de Gaza. Il

attaque en fait toutes les valeurs que défend le monde civilisé et tous les principes du droit international chers à la communauté mondiale. Des mosquées, des hôpitaux, des écoles, des bâtiments de l'ONU, des pharmacies et des magasins d'alimentation, et même des fermes et des résidences privées sont bombardés sans ménagement, et des femmes, des hommes et des enfants sont massacrés dans leur lit, chez eux, et dans la rue. Pour dissimuler tous ces crimes et les événements tragiques qui surviennent dans la bande de Gaza, le régime israélien interdit aux médias l'accès à cette zone.

Il faut mettre fin à cette barbarie, et ce, immédiatement. Il faut empêcher la machine de guerre israélienne de détruire plus de vies et plus de moyens de subsistance, et il faut traduire en justice les criminels de guerre israéliens pour les crimes qu'ils ont commis et continuent de commettre, et pour les souffrances et les tourments choquants et sauvages qu'ils ont infligés et continuent d'infliger à la population innocente de Gaza.

Comme certains orateurs l'ont dit hier, une population tout entière se fait massacrer uniquement parce qu'elle résiste à l'occupation et au terrorisme d'État et simplement parce qu'elle a exercé son droit de vote, le principe le plus fondamental de la démocratie.

La crédibilité de la communauté internationale et de l'ONU est en jeu et a, une fois de plus, été remise en question par les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité du régime israélien. Il est plus que temps que le Conseil de sécurité soit à la hauteur de ses responsabilités et fasse cesser ces atrocités. Le Conseil de sécurité doit prendre des mesures urgentes et efficaces pour arrêter ce carnage et soulager les souffrances de la population de la bande de Gaza. Chaque minute compte, car chacune voit les Israéliens commettre de nouveaux crimes et des Palestiniens innocents compter de nouvelles pertes. Le Conseil doit agir, et il doit agir maintenant.

Le Conseil de sécurité doit adopter une résolution contraignante appelant à un arrêt immédiat des attaques et de l'agression israéliennes contre le peuple palestinien innocent de Gaza; un retrait israélien immédiat de Gaza et la levée du blocus; l'ouverture des points de passage et l'acheminement urgent d'une aide humanitaire à la population de Gaza. La communauté internationale doit tenir ce régime pour responsable de ses crimes et des dégâts qu'il a infligés aux

Palestiniens sans défense, et doit mobiliser ses efforts et ses ressources en faveur de la reconstruction des infrastructures de Gaza.

Les manœuvres dilatoires auxquelles recourent certains membres permanents pour faire obstruction à toute action du Conseil de sécurité et le frapper d'incapacité ne sont ni acceptables ni justifiables et font pratiquement de ces membres des complices des crimes israéliens contre le peuple palestinien. Il faut laisser le Conseil de sécurité agir et mettre fin à ce terrorisme d'État effréné. En effet, si le Conseil de sécurité persiste à ne pas s'acquitter de sa responsabilité, qui est d'arrêter ce carnage, les États Membres sont tout à fait prêts à demander à l'Assemblée générale d'examiner la question sur la base de sa résolution 377 (V), intitulée « L'union pour le maintien de la paix ».

Je ne souhaite pas prendre davantage du temps précieux du Conseil pour répondre à la déclaration absurde faite hier par la représentante d'Israël, dans laquelle elle profère des allégations infondées contre mon pays. Je dirai simplement que d'aucuns recourent à des tactiques méprisables qui cherchent à détourner l'attention des crimes israéliens au moment où le monde entier proteste d'une seule voix contre ces mêmes crimes. Ces tactiques indignes n'ont pas marché par le passé, pas plus qu'elles ne marcheront à l'avenir.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Nicaragua.

M. Hermida Castillo (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : C'est avec une grande tristesse et une vive douleur que le peuple nicaraguayen assiste au drame que vit, encore une fois, le peuple frère de Palestine.

Six cent soixante personnes assassinées et plus de 3 000 autres blessées : voilà le résultat de la dernière agression israélienne dans les territoires palestiniens occupés. Depuis 12 jours, le peuple palestinien héroïque est victime de bombardements aériens, navals et terrestres. Ces attaques représentent un massacre de la population civile palestinienne.

L'histoire se répète une fois de plus. Malheureusement, ce semble être le cas pour la question palestinienne. La population palestinienne subit des persécutions et un génocide systématique. Le mur qui sépare cette population de ses voisins l'isole et l'oblige à vivre dans des conditions misérables, dans le déni de son droit à avoir sa propre patrie. Il est

déplorable que les descendants de ceux qui furent déclarés apatrides, qui subirent les persécutions et le génocide perpétrés par les Nazis, qui furent obligés de vivre dans des ghettos, soient aujourd'hui les actuels tortionnaires du peuple palestinien.

Mais alors que l'Holocauste juif a pris fin avec la Seconde Guerre mondiale et que le peuple juif s'est vu reconnaître un État et des terres, la campagne de destruction immodérée du Gouvernement israélien se poursuit depuis plus de 60 ans, en niant aux Palestiniens, habitants ancestraux de la Palestine historique, leur droit à une patrie indépendante. Jusqu'à présent, la solution des deux États n'est une réalité que sur le papier.

La situation à Gaza est tragique. L'attaque de trois écoles placées sous la protection du drapeau des Nations Unies, qui s'est soldée par plus de 43 morts et plus de 100 blessés et qui a de surcroît eu lieu hier – le jour des Rois, une journée très importante, la journée des enfants –, n'est qu'une illustration supplémentaire du mépris par Israël des droits de l'homme, du droit à la vie, du droit international, de la IV^e Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et notre Organisation, et c'est en outre un clair exemple de la tragédie que vit le peuple palestinien.

Diverses organisations humanitaires ont dénoncé une crise humanitaire « totale » sur les 362 kilomètres carrés du territoire palestinien de Gaza, dont les 1,5 million d'habitants vivent dans des conditions misérables en raison du blocus imposé par Israël. Les attaques militaires israéliennes ont maintenant entraîné une pénurie d'aliments de première nécessité, de fournitures médicales, de carburant et d'eau potable, ainsi que des coupures de courant, car l'aide ne peut pas arriver.

« Il s'agit d'une tragédie horrible. Les gens affluent constamment dans les hôpitaux et il y a toujours plus de blessés. C'est incroyable », a déclaré à la presse le chef de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, M. John Ging.

Mon gouvernement, pour sa part, déplore que le Conseil de sécurité n'ait obtenu aucun résultat pour le moment, alors que la barbarie israélienne fait toujours plus de victimes. En ce sens, nous appuyons la déclaration du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, qui exprime sa profonde déception devant l'incapacité du Conseil de sécurité à

s'acquitter de ses responsabilités et à maintenir la paix et la sécurité internationales. Bien que cela fasse plus de 12 jours que sont lancées des attaques militaires soutenues qui ont gravement touché la population civile et augmenté l'instabilité et les tensions dans la région, le Conseil de sécurité a malheureusement été incapable de prendre des mesures concrètes pour mettre fin à cette agression.

Le Conseil de sécurité a l'obligation légale et morale de prendre toutes les mesures nécessaires pour pouvoir mettre fin immédiatement à cette agression contre le peuple palestinien. Le Nicaragua répudie cette agression et condamne dans les termes les plus énergiques ces pratiques d'extermination menées par la puissance occupante dans les territoires palestiniens occupés. Les hostilités actuelles conduisent à une plus grande déstabilisation de la situation dans les territoires occupés et au Moyen-Orient, et éloignent toujours plus une solution durable du problème palestinien.

Israël doit être obligé par le Conseil à cesser immédiatement ses opérations militaires et à ouvrir tous les points de passage frontaliers pour garantir l'acheminement sans entrave des fournitures humanitaires dans le secteur.

Quelle que soit la décision adoptée, elle doit non seulement rechercher une solution durable, mais aussi garantir qu'il n'y aura pas de reprise des hostilités. Toute décision, quelle qu'elle soit, doit respecter toutes les résolutions internationales pertinentes. La solution au problème palestinien n'est pas à caractère militaire. Nous appuyons une solution pacifique et négociée au conflit palestino-israélien et le droit du peuple palestinien à exercer son droit à l'autodétermination et à la souveraineté dans un État palestinien indépendant, sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem pour capitale. C'est seulement ainsi que l'on pourra avoir une paix durable au Moyen-Orient.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant du Venezuela.

M. Escalona Ojeda (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je vous adresse tous mes remerciements pour cette occasion qui est donnée à tous les pays d'intervenir dans le cadre de cette séance publique.

Au nom de la République bolivarienne du Venezuela, je tiens à exprimer notre condamnation la plus ferme du génocide que l'État d'Israël est en train de perpétrer à Gaza et à manifester notre solidarité

inconditionnelle avec le peuple palestinien. Nous sommes confrontés à l'une des facettes les plus sombres des guerres du monde contemporain : punir la population civile pour saper son moral, détruire son esprit de résistance, annihiler tout sentiment de lutte et conduire les personnes à croire qu'un esclavage modéré est préférable à la résistance en quête de la liberté. Dans ce contexte, la destruction du Hamas, qui bien évidemment est un objectif, serait un effet collatéral.

L'État d'Israël continue à semer du vent et continuera à récolter des tempêtes. Aucun tyran n'a pu verser le sang d'un peuple jusqu'à la dernière goutte. Avant que cela n'arrive, les peuples se sont soulevés et ont triomphé. Telle a été l'expérience de la résistance contre le nazisme et le fascisme pendant la Seconde Guerre mondiale, ce que d'aucuns semblent avoir oublié.

Chaque bombe à sous-munitions, à uranium enrichi ou au phosphore blanc, dont l'utilisation constitue un crime de guerre, sème la mort, mais aussi la haine, qui s'inscrit dans les gènes, génération après génération. Israël est en train d'incuber des millions d'êtres humains suicides qui se multiplieront à travers le monde et ni les Israéliens ni personne n'auront la paix. Ce n'est pas le chemin que nous voulons. Les Israéliens ont perdu la guerre du Liban en 2006, ils ne sont pas invincibles. Un tribunal de Nuremberg les attend dans le futur, pour les juger en tant que criminels de guerre.

Maintenant, avec la permission de tous, et avec votre permission, Monsieur le Président, je vais donner lecture d'un communiqué émis par le Gouvernement vénézuélien dans l'après-midi d'hier.

« Le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela est le témoin une fois de plus, avec les peuples du monde, de l'horreur causée par la mort d'enfants et de femmes innocents, résultant de l'invasion de la bande de Gaza par les troupes israéliennes et des bombardements impitoyables, depuis ciel et terre, que l'État d'Israël déchaîne systématiquement sur le territoire palestinien.

En ces heures tragiques et révoltantes, le peuple vénézuélien exprime son entière solidarité avec l'héroïque peuple palestinien, il partage la douleur qui touche des milliers de familles ayant perdu des êtres chers, et leur tend la main en affirmant que le Gouvernement vénézuélien

n'aura de cesse que les responsables de ces crimes odieux soient sévèrement punis.

Le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela condamne catégoriquement les violations flagrantes du droit international dont s'est rendu coupable l'État d'Israël, et dénonce son usage planifié du terrorisme d'État, par lequel ce pays s'est placé au ban des nations.

Pour les raisons que je viens de mentionner, le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela a décidé d'expulser l'Ambassadeur d'Israël et une partie du personnel de l'ambassade d'Israël au Venezuela, réaffirmant son engagement pour la paix et son exigence du respect du droit international. Le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela a demandé à sa Mission auprès de l'Organisation des Nations Unies, avec la majorité des gouvernements qui le réclament, de faire pression sur le Conseil de sécurité afin qu'il applique des mesures urgentes et nécessaires pour mettre un terme à l'invasion du territoire palestinien par l'État d'Israël.

Le Président Hugo Chávez, qui a eu plusieurs rencontres avec de hauts représentants du Congrès mondial juif et s'est toujours opposé à l'antisémitisme ainsi qu'à tout autre type de discrimination et de racisme, lance un appel fraternel au peuple juif dans le monde entier pour qu'il s'oppose à ces politiques criminelles de l'État d'Israël, qui rappellent les pires pages de l'histoire du XX^e siècle. Avec le génocide du peuple palestinien, l'État d'Israël ne pourra jamais offrir à son peuple la perspective d'une paix aussi nécessaire que durable. »

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Islande.

M. Hreggvidsson (Islande) (*parle en anglais*) : La situation à Gaza est inacceptable. Au cours des trois semaines qui viennent de s'écouler depuis la fin du cessez-le-feu de six mois entre Israël et le Hamas, des centaines de civils, parmi lesquelles un grand nombre de femmes et d'enfants, sont morts dans des actions militaires et des milliers de personnes ont été blessées.

Mon pays a condamné les assassinats de civils et s'associe aux déclarations du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et des États Membres

qui ont appelé Israël à mettre un terme immédiat à ses actions militaires dans cette zone densément peuplée. L'Islande a également condamné les tirs de roquettes lancés depuis Gaza dans le but de terroriser les civils israéliens. Le Hamas porte la lourde responsabilité d'attirer des civils dans la zone de conflit. Malgré cela, les actions d'Israël à Gaza au cours des deux dernières semaines sont à la fois disproportionnées et clairement contraires au droit humanitaire international.

L'impératif immédiat est que toutes les parties mettent fin à tout type de violence. Il est par conséquent indispensable qu'Israël lève le blocus imposé à Gaza de manière que l'aide humanitaire puisse accéder immédiatement à la région.

Le processus de paix doit reprendre, avec la participation active de la communauté internationale. L'Islande réitère son appel en faveur d'une meilleure représentation des femmes dans le processus de paix, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. À ce propos, comme elle l'a déjà indiqué en décembre, l'Islande appelle l'attention du Conseil sur la Commission internationale des femmes pour une paix israélo-palestinienne juste et durable (IWC) – une instance tripartite à laquelle participent des femmes israéliennes, des femmes palestiniennes et des femmes occupant des positions importantes sur le plan international. La solidarité entre ces femmes, par-delà les lignes de conflit, peut être source d'inspiration et d'espoir pour l'ensemble de leurs sociétés.

Le Conseil de sécurité est l'organe international chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales. La situation à Gaza exige un effort concerté de la part du Conseil pour mettre fin à l'effusion de sang et proposer un plan sur la manière de parvenir à la fin de l'occupation et à une solution de deux États, qui constitue un préalable pour une paix durable.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Hill (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'apporter ma brève contribution à ce débat très important. L'Australie a observé avec une profonde inquiétude la violence continue à Gaza et dans le sud d'Israël. L'escalade du conflit souligne l'urgence de déployer des efforts diplomatiques en vue de trouver une solution. L'Australie appuie les actions menées par les Nations Unies en vue d'obtenir un cessez-le-feu immédiat.

L'Australie continue de penser qu'un règlement de la situation actuelle doit mettre fin aux tirs de roquettes contre Israël par le Hamas, à l'entrée d'armes dans la bande de Gaza et comporter l'ouverture des points de passage frontaliers dans la bande de Gaza. De plus, toute solution diplomatique doit faire partie d'un accord à plus long terme entre Israël et la Palestine, sur la base d'une solution à deux États de la question israélo-palestinienne. L'Australie se félicite du rôle actif joué par l'Égypte et la France en faveur d'un règlement diplomatique du conflit.

L'Australie observe avec une profonde préoccupation les conséquences humanitaires du conflit et note que l'élargissement du conflit a également exacerbé une situation qui était déjà grave dans la bande de Gaza. Il est indispensable qu'Israël se conforme aux obligations que lui impose le droit international humanitaire envers les habitants de la bande de Gaza, en veillant à ce qu'ils aient accès aux produits de première nécessité, à des vivres, à des fournitures médicales et à l'aide humanitaire. L'Australie se félicite de l'annonce faite par Israël qu'il améliorera les conditions permettant d'acheminer l'aide dans la bande de Gaza.

L'Australie fournit depuis longtemps une assistance au peuple palestinien; le montant de l'aide fournie en 2008 a doublé, passant à 45 millions de dollars. Le 1^{er} janvier de cette année, l'Australie a annoncé un engagement immédiat de 5 millions de dollars au titre de l'aide supplémentaire apportée aux habitants de la bande de Gaza. Cette assistance servira à fournir des vivres et des fournitures médicales d'urgence, ainsi qu'une aide en liquide aux familles affectées par le conflit. L'Australie est disposée à fournir toute autre aide qui lui serait demandée.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Équateur.

M^{me} Espinosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : En tant que membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, l'Équateur appelle à un règlement pacifique des conflits et des différends internationaux et rejette catégoriquement la menace ou le recours à la force comme mécanisme de règlement des différends. Malheureusement, ces derniers jours, mon pays, à l'instar de l'ensemble de la communauté internationale, a vu la puissance occupante recourir une fois de plus à la violence et non au dialogue, et soumettre la population civile à la mort et au désespoir. L'Équateur

considère que l'offensive militaire menée par l'armée israélienne à Gaza est inacceptable et disproportionnée.

Au nom du Président de la République, M. Rafael Correa Delgado, je souhaite exprimer les sincères condoléances du Gouvernement et du peuple de l'Équateur devant la mort de centaines de civils, particulièrement des enfants, qui ont été victimes des opérations militaires.

Nous nous associons aux nombreuses déclarations faites dans ce sens par différents gouvernements, et aux appels à un cessez-le-feu immédiat comme mesure initiale susceptible d'aboutir à un règlement pacifique et négocié du conflit. Il est impératif que la communauté internationale, à travers cette Organisation et son Conseil de sécurité, adopte les mesures énoncées dans la Charte des Nations Unies afin de garantir le plein respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans la zone touchée par le conflit.

À cet égard, mon gouvernement estime qu'il est urgent d'ouvrir tous les points de passage reconnus vers la bande de Gaza, afin que la population palestinienne puisse avoir accès à l'assistance humanitaire, y compris des vivres et des médicaments, de manière à prévenir une détérioration de la situation humanitaire, l'extrême vulnérabilité et la famine qui sévissent actuellement. L'Équateur souhaite tout particulièrement exprimer son appui et sa gratitude aux agences des Nations Unies et à toutes les organisations gouvernementales et non gouvernementales qui continuent de fournir une aide à la population civile, et leur demande de rester vigilantes jusqu'à ce que la paix soit rétablie dans cette région.

L'Équateur considère qu'une solution globale qui permettrait d'instaurer une paix durable au Moyen-Orient ne peut être militaire. Elle doit être politique et appliquer pleinement les résolutions du Conseil de sécurité, avant tout avec l'engagement continu de reconnaître et de respecter le droit international et un dialogue constructif qui promeuve le développement futur des peuples qui y vivent.

À cet égard, mon pays réitère son appel aux membres du Conseil de sécurité pour qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires qui permettent la cessation immédiate des hostilités, la solution à la crise humanitaire et, en particulier, une solution définitive et une paix durable dans la région. Pour l'Équateur, une paix durable inclut, bien entendu, le droit du peuple palestinien d'exercer son droit à disposer de lui-même

et à avoir un territoire d'un seul tenant et un État indépendant.

Un fois de plus, nous appelons le Conseil de sécurité à agir de manière ferme et décidée. L'opinion publique internationale attend une réponse vigoureuse de l'ONU. Ne pas agir jettera le doute sur la légitimité et l'efficacité de cet organe du système des Nations Unies.

Toutefois, nous estimons aussi que la responsabilité du Conseil de sécurité n'exclut pas une action de la part des autres organes de l'ONU, comme l'Assemblée générale, conformément aux dispositions de la Charte.

Dans ce sens, l'Équateur voudrait appuyer l'initiative tendant à tenir une réunion extraordinaire du Conseil des droits de l'homme pour établir les violations des droits de l'homme commises durant les récentes attaques.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Bolivie.

M. Siles Alvarado (Bolivie) (*parle en espagnol*) : La situation humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza a plongé la communauté internationale dans l'inquiétude du fait de l'action militaire disproportionnée menée par Israël. Le Gouvernement bolivien déplore cette agression et exprime dans les termes les plus catégoriques son rejet de cette agression qui cause la mort des personnes innocentes, en particulier les enfants, auxquelles le plus sacré des droits de l'homme, le droit à la vie, est arraché. La situation qui prévaut actuellement dans la bande de Gaza est marquée par la douleur, l'amertume et la désolation.

Les actions entreprises par Israël sont une nouvelle preuve patente de sa flagrante violation du droit international humanitaire, du droit international, des Conventions de Genève et des conventions relatives aux droits de l'homme. À cela s'ajoutent les effets néfastes sur les questions humanitaires, qui d'heure en heure rendent encore plus difficile de répondre aux besoins essentiels de la population palestinienne. Est-il possible de rester indifférent face à cette crise humanitaire aiguë?

La crédibilité du Conseil de sécurité est une fois de plus remise en question par l'opinion publique internationale. Le Conseil doit donc, dans le cadre de ses compétences, donner une réponse vigoureuse en adoptant une résolution contraignante qui rouvrirait la

voie à la paix et mettrait immédiatement fin à tous les actes de violence, qui ne font qu'aggraver la crise. Il ne doit pas y avoir d'autres pertes en vies humaines dans les territoires occupés du fait la puissance occupante, ce qui est la cause même de la crise.

Il importe de reprendre le processus de paix par un dialogue constructif et créatif, dans l'intérêt de la région. À cet égard, il ne faut épargner aucun effort à cette fin dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité, en vue de la reconnaissance d'un État palestinien indépendant. L'action militaire n'est pas le moyen de jeter les bases d'une solution pacifique durable.

Le Gouvernement et le peuple boliviens lancent un appel fervent pour la réouverture des points de passage, pour permettre la fourniture de l'aide humanitaire au peuple palestinien, auquel nous exprimons notre entière solidarité. Enfin, je voudrais dire que la Bolivie souscrit sans réserve à la déclaration faite par le représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Buffa (Paraguay) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un honneur de faire cette déclaration au nom des États parties au Marché commun du Sud (MERCOSUR) et des États associés – Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Pérou, Uruguay, Venezuela et mon pays, le Paraguay.

Les États parties au MERCOSUR et les États associés expriment leur reconnaissance au Conseil de sécurité pour la convocation opportune et nécessaire du présent débat public pour entendre les vues et les appels des États Membres concernant la situation déplorable dans la bande de Gaza. De même, comme ils l'ont fait publiquement au début du conflit, ils réaffirment devant cet organe leur profonde préoccupation devant la situation tragique actuelle dans la bande de Gaza, dont le bilan en nombre de morts et de blessés est regrettable.

Les États parties au MERCOSUR et les États associés condamnent l'incursion terrestre menée par Israël dans la bande de Gaza et le recours à une force disproportionnée de la part de ce pays. Ils réaffirment également leur condamnation des tirs de roquettes de la part de groupes palestiniens contre le territoire israélien.

À cet égard, les États parties au MERCOSUR et les États associés condamnent également dans les termes les plus fermes les attaques israéliennes contre des écoles gérées par les Nations Unies dans la bande de Gaza, qui ont causé la mort de plus de 40 civils innocents. Les États parties au MERCOSUR et les États associés présentent leurs condoléances les plus sincères aux familles des victimes de ce conflit.

Dans cette situation regrettable, nous nous joignons à l'ensemble de la communauté internationale pour demander une cessation immédiate de toutes les hostilités, et nous exhortons les deux parties à reprendre le dialogue interrompu par les armes en vue de la restauration complète de la paix dans la région, qui ne mérite pas de vivre en permanence punie par la violence.

Les États parties au MERCOSUR et les États associés souhaitent que ce dialogue contribue à trouver une solution pacifique et durable aux différends, dans le strict respect du droit international et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le plein respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Le Conseil de sécurité est l'organe de l'ONU auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Voilà pourquoi nous exhortons le Conseil, qui agit en vertu du mandat des États Membres, à ne pas rester indifférent à sa responsabilité et à adopter des mesures urgentes et catégoriques pour remédier à cette situation déplorable.

De même, nous demandons à la communauté internationale et aux parties au conflit de garantir, pour des raisons humanitaires, l'ouverture permanente des points de passage vers Gaza afin d'assurer la livraison des vivres, des fournitures et des médicaments, tout en facilitant l'évacuation des blessés et le libre accès de l'aide humanitaire, pour aider à améliorer la situation humanitaire précaire à Gaza.

Enfin, nous appelons à une foi constante dans la paix. Nous appuyons toute l'action constructive visant à mettre immédiatement fin à la violence et nous appelons à la reprise immédiate des négociations de paix entre les parties concernées, afin de créer un État palestinien indépendant, vivant côte à côte avec Israël, et générer ainsi la nécessaire stabilité dans la région.

Le Président : Il n'y a plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 50.